

1 AS TALENT SAS au capital de 15000 euros, 15, rue Erlanger 75016 PARIS

RCS PARIS 834 174 724

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 13 septembre 2023**

Compte-tenu de l'Article 4 des statuts, qui indique que le siège social peut être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain, y compris en Corse, par simple décision du Président, ratifiée par les associés;

En date du 13 septembre 2023, le Président décide :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

**PREMIÈRE DÉCISION :**

Le Président décide de transférer le siège social de la Société du 15, rue Erlanger 75016 PARIS, au 46, rue Navarin 29200 BREST et ce à compter du 30 septembre 2023.

**DEUXIÈME DÉCISION :**

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, le Président décide de modifier l' Article 4 des statuts de la Société relatif au siège social:

Le siège social est fixé à 29200 BREST (FRANCE), 46, rue Navarin.

Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIÈME DÉCISION :**

Le Président décide de modifier l'article 22: Publicité :

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Jean-Paul BRAUD, à l'effet d'accomplir les formalités prescrites par la loi en vue de faire toutes les modifications utiles auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, et notamment à l'effet d'insérer l'avis modificatif dans un journal habilité à publier les annonces légales dans le département du siège social.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été ratifié après lecture par les Associés.

**Fait en 5 (cinq) originaux, à PARIS le 13 septembre 2023.**

signatures

1 AS TALENT Limited, représentée  
par Monsieur Jean-Paul BRAUD, Directeur.

Monsieur Grégory MOREL.

